

# Divergences concernant la perception des risques chimiques

Paule Rey, Daniel Ramaciotti et Arnaud Bousquet

Institut de médecine sociale et préventive, Unité de médecine du travail et d'ergonomie, Université de Genève

## Introduction

Conformément à l'un des derniers rapports de la sous-commission dite «liste» de la commission fédérale d'experts chargée d'élaborer une ordonnance sur les médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (OMST), on attend des partenaires sociaux, comme préliminaire à la «concrétisation de la sécurité au travail», qu'ils évaluent «ensemble le potentiel de risques d'une catégorie d'entreprises». Le débat entre employeurs et employés devrait aboutir à l'«adaptation de la sécurité au travail aux besoins spécifiques des différentes branches» et à la définition des «priorités».

Or, les résultats d'une enquête [1] que nous avons conduite auprès des entreprises industrielles suisses d'au moins cent salariés, ainsi qu'auprès des représentants syndicaux des mêmes secteurs économiques, révèlent que les notions de risque et de priorités en matière de sécurité au travail varient considérablement entre les partenaires sociaux et, qui plus est, d'une région linguistique à une autre.

Il nous a donc paru intéressant de situer les domaines de la sécurité au travail où se rencontrent les divergences, ou les convergences, d'opinion les plus marquées et de vérifier, où se placent, dans l'esprit des employeurs et des travailleurs suisses, les risques chimiques par rapport aux autres risques.

## Matériel

Les données proviennent d'une enquête remontant à 1984 mais qui n'avaient pas été exploitées dans le sens du présent travail. Cette enquête [1], financée par le FNRS dans le cadre du Programme national no 8, avait justement pour but de définir les besoins en sécurité du travail des différentes branches industrielles, en interrogeant directement les deux parties intéressées (employeurs et employés). Le questionnaire a été rempli, avec le plus grand soin (nous avons su notamment que des équipes ont été constituées pour y répondre et que les discussions autour du questionnaire se sont prolongées plusieurs heures; de plus nous avons reçu de très nombreux appels téléphoniques ainsi que de nombreuses lettres à la suite de notre enquête) par 243 employeurs romands (Er), 541 employeurs suisses alémaniques (Ea), d'une part, 75 syndicalistes romands (Sr) et 92 syndicalistes suisses alémaniques (Sa), d'autre part.

La question qui nous occupe ici était rédigée de la manière suivante: «Quels sont les problèmes princi-

paux que vous rencontrez dans votre entreprise ou dans les entreprises auxquelles vous avez affaire?».

Il s'agissait de cocher dans une liste de 16 propositions, celles qui paraissaient, aux yeux des probants, les plus pertinentes. Cette énumération comportait par exemple le bruit, les accidents, les contraintes posturales etc. A cette liste était ajoutée une question ouverte permettant d'autres suggestions.

La première question portait sur les risques toxiques. Nous entendions par là les risques liés aux substances chimiques, quels que soient l'organe-cible et la voie de pénétration. Une autre question portait sur la pollution de l'air par gaz, poussières ou même fumée de tabac; il est évident que des risques chimiques pouvaient également être compris sous cette rubrique. Nos correspondants avaient reçu des instructions précises sur la manière de répondre au questionnaire.

## Résultats

En subdivisant les réponses aux questions concernant les risques, on s'aperçoit qu'il existe une grande hétérogénéité d'opinion entre les quatre groupes (employeurs, employés, Suisse romande, Suisse alémanique).

Tab. 1. Proportion de mentions (en %) de quelques «risques» signalés par les quatre groupes interrogés: Er = employeurs romands, Ea = employeurs alémaniques, Sr = syndicalistes romands, Sa = syndicalistes alémaniques.

	Er N=243	Ea N=541	Sr N=75	Sa N=92
Risques toxiques	32	11	77	22
Accidents (chutes)	60	23	75	68
Accidents (machines)	77	53	85	67
Bruit	55	85	91	85
Pollution air	42	52	87	87
Informatisation	33	32	59	78
Horaires	37	44	84	80

Pour simplifier, nous n'avons présenté dans ce tableau que les réponses positives pour 7 catégories de risque.

- D'une manière générale, la proportion de réponses positives est supérieure chez les représentants syndicaux que chez les employeurs d'une même région linguistique. Ceci est vrai aussi pour les risques chimiques. Cependant, la proportion d'adhésion concernant les risques toxiques est très basse chez les syndicalistes suisses alémaniques qui, en ce sens, se rapprochent des employeurs (tableau 1).

- Une très forte proportion d'avis non exprimés caractérise la position adoptée par les employeurs et les syndicalistes suisses alémaniques envers les risques toxiques, ce qui n'est pas le cas pour la pollution de l'air.

Tab. 2. Proportion d'abstentions (en %) dans les quatre groupes interrogés.

	Er	Ea	Sr	Sa
Risques toxiques	12	79	3	76
Pollution air	10	5	4	6
Tous les risques	8-15	2-5	1-12	5-15

On pourrait penser que cette manifestation de manque d'opinion est caractéristique des secteurs où le risque n'existe apparemment pas. Les résultats du tableau 3 vont à l'encontre de cette hypothèse.

Tab. 3. Proportion d'abstentions (en %) chez les employeurs suisses alémaniques de quatre branches d'activité.

Secteurs d'activité	Risques toxiques	Pollution de l'air
Chimie	85	0
Métallurgie	87	1
Machines, appareils	75	5
Bâtiment	79	6

- Les risques toxiques apparaissent au 5ème rang des 16 risques proposés, pour les employeurs romands, en 10ème position pour les syndicalistes romands et seulement en 16ème position pour les employeurs et les employés suisses alémaniques. Il y a, au contraire, une bien meilleure convergence des opinions en ce qui concerne le bruit et l'ennui au travail qui apparaissent dans les quatre premiers rangs.
- Interrogés sur la nouvelle technologie (introduction de l'informatique dans les processus de production), les employeurs ne montrent que peu d'inquiétude à son sujet, alors que les employés, en particulier suisses alémaniques, y sont davantage sensibles (tableau 1). De même, si les employés sont proches des employeurs en ce qui concerne les problèmes de sécurité traditionnels, comme le bruit ou les accidents, ils sont aussi capables d'en percevoir d'autres,

Tab. 4. Rangs occupés par quelques «risques» sur les seize proposés aux personnes interrogées.

Rang	Er	Ea	Sr	Sa
1	accidents aux machines	bruit	bruit	pollution de l'air
2	ennui au travail	ennui au travail	accidents aux machines	ennui au travail
3	accidents par chutes	ambiance psycho.	pollution de l'air	confort thermique
4	bruit	accidents aux machines	ennui au travail	bruit

qui sont surtout liés l'organisation du travail, comme celui des horaires.

- Les résultats de l'ensemble du questionnaire montrent une certaine incohérence entre la perception des risques et les mesures de prévention auxquelles il faudrait avoir recours pour les combattre. Prenons l'exemple des accidents aux machines. Le risque (A) est admis le plus souvent par les employés romands (85%), puis par les employeurs romands (73,2%), moins souvent par les employés suisses alémaniques (67%) et leurs employeurs (53%). A ce risque correspondait l'enchaînement: (B) reconnaissance d'un diagnostic (mauvaise conception des machines) puis deux mesures préventives associées, (C) respect des normes de sécurité par le constructeur de machines et (D) remplacement des machines dangereuses par des machines plus sûres. La cohérence maximum est représentée par la ligne horizontale 1 sur le graphique de la figure 1.

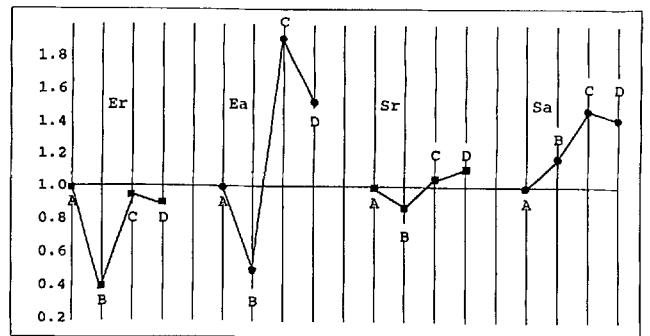


Fig. 1. Représentation graphique de la convergence d'opinion sur la sécurité aux machines dans les quatre groupes interrogés.

1 = Proportion d'adhésion (en %) concernant les accidents aux machines (A). B = Etiologie des accidents aux machines. C = Observation des normes de sécurité. D = Remplacement des machines dangereuses. Chaque point porté sur le graphique correspond au rapport entre la proportion de réponses positives pour B, C ou D à la proportion de réponses positives pour A dans chaque groupe.

Les écarts sont le rapport des proportions de réponses positives pour (B), (C) et (D) aux proportions de réponses positives pour (A). On voit que la cohérence maximum est réalisée par les syndicalistes romands qui ont montré une très bonne reconnaissance du risque. La cohérence est la moins bonne pour les employeurs suisses alémaniques puis romands.

- La manière d'appréhender les risques toxiques n'est pas différente pour l'ensemble des branches d'activité et pour la chimie où pourtant on accorde une grande attention à la prévention. C'est que d'autres facteurs interviennent comme la dimension de l'entreprise [1]. Les différences d'opinion entre Romands et Alémaniques sont dues surtout à la haute fréquence d'avis non exprimés chez ces derniers.
- La proportion d'abstentions est également très forte pour les risques toxiques dans d'autres secteurs d'ac-

tivité. Le nombre d'entreprises participantes appartenant à ces secteurs est cependant trop faible pour que leurs réponses puissent être prises en compte.

### Conclusions

La position en recul des risques toxiques (chimiques) par rapport aux risques physiques, accidents etc. et le très grand nombre d'abstentions chez les probants suisses alémaniques peut trouver plusieurs explications entre lesquelles notre étude ne permet pas de trancher:

- Origine linguistique (le questionnaire n'a pas été traduit). Elle est possible quoique peu probable car aucun commentaire n'a porté sur cette difficulté. La question relative à la pollution de l'air n'a pas occasionné le même type de réaction.
- Méconnaissance de l'importance des risques toxiques (difficile à admettre, toutes les entreprises touchées par le questionnaire étant soumises à la CNA).
- Foi dans les mesures préventives déjà en place ; les risques toxiques (chimiques) seraient considérés par les personnes interrogées comme parfaitement maîtrisés, en particulier en Suisse allemande. (Réponses identiques dans tous les secteurs, y compris la chimie, sauf en ce qui concerne les très grandes entreprises qui bien qu'entourées de spécialistes de la sécurité, admettent l'existence des risques toxiques).

Il se peut enfin que les divergences d'opinions sur les risques chimiques, manifestées dans notre enquête, reflètent en réalité des divergences plus profondes qui séparent souvent les employeurs et les travailleurs comme le démontre Hilgartner [2] pour les USA.

Le peu de poids que l'on attribue aux risques toxiques explique peut-être pourquoi les employeurs et les syndicalistes qui ont répondu au questionnaire ne sont pas prêts à accepter les interventions d'un toxicologue.

En dehors des problèmes concernant les produits chimiques (ensemble des risques toxiques et pollution de l'air) qui préoccupent surtout les médecins du travail, de nombreux autres problèmes sont perçus comme importants, en particulier par les représentants syndicaux. Plusieurs sont en relation avec la charge de travail et les conditions de travail en général, tels que les horaires irréguliers. D'autres besoins se font jour en matière de sécurité qui supposent une formation étendue des médecins du travail.

L'hétérogénéité des points de vue qui se produit soit entre employeurs et employés, soit entre groupes romands et alémaniques rend peu réalisable un rapide consensus sur la définition du risque et sur les priorités en matière de sécurité au travail. C'est pourquoi nous proposons de développer une méthode qui s'élaborerait en trois étapes: une étude rétrospective, sur un échantillon représentatif de la population romande en période de vie active, destinée à fournir une évaluation de l'importance respective des risques à partir de faits tels que maladies ou accidents. Une énumération des compétences des différents spécialistes de la sécu-

rité (médecins du travail, hygiénistes, ingénieurs de sécurité, ergonomistes, etc.) par voie d'entretiens. Une superposition spatiale des besoins et des compétences, tenant compte de la répartition géographique des entreprises sur le territoire romand. Cet ensemble de données devraient faciliter les échanges entre les partenaires sociaux.

### Résumé

La sous-commission «liste» de la commission fédérale d'experts chargée de l'ordonnance sur les médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail attend des partenaires sociaux qu'ils définissent les risques et les priorités en matière de sécurité au travail, dans les différents secteurs économiques. Le consensus sera difficile à atteindre, si l'on en croit les résultats de notre enquête conduite auprès des employeurs et des représentants des employés des entreprises industrielles suisses comptant au moins 100 salariés. En particulier, les risques dus aux produits chimiques ne sont pas appréhendés de la même manière en Suisse romande et en Suisse alémanique et les réponses des patrons montrent qu'ils n'accordent pas autant d'importance aux problèmes évoqués que les syndicalistes. C'est pourquoi, notre équipe se propose d'élaborer une méthode d'analyse des besoins et des compétences qui est destinée à faciliter la discussion entre les partenaires sociaux.

### Summary

#### Conflicting issues concerning chemical hazards

In Switzerland, employers and employees are requested to settle together the amount of risk and priorities for each industrial activity, for the needs of a federal commission in charge of occupational health specialists. After our results, this aim will be difficult to achieve, since the feelings of employers and employees on similar safety problems vary widely. In particular, chemical risks did not evoke similar reactions in employers and employees of the French and of the German-speaking regions. In order to help employers and employees to reach a consensus, a method will be developed in a near future.

### Zusammenfassung

#### Meinungsverschiedenheit über chemische Risiken

Nach dem Bericht des Ausschusses «Liste» der Expertenkommission zur Erarbeitung einer Verordnung über Arbeitsmedizin und andere Spezialisten für die Arbeitssicherheit (VASA), ist es die Aufgabe der Sozialpartner, gemeinsam das Risikopotential einer Betriebskategorie zu ermitteln und Sicherheitsprioritäten festzulegen. Unsere Untersuchung über die Wahrnehmung der Risiken durch Arbeitgeber einerseits und Arbeitnehmer andererseits zeigt, dass kaum Übereinstimmung zu erreichen sein wird. Besonders die Wichtigkeit der chemischen Schadstoffe wird in der französischen und in der deutschen Schweiz sehr verschieden eingeschätzt. Ausserdem werden die meisten Gefahren am Arbeitsplatz von den Arbeitnehmern erst genommen als von den Arbeitgebern. Es ist daher unser Ziel, eine Methode zu entwickeln, um eine Verminderung der Meinungsverschiedenheiten zwischen den Sozialpartnern zu erreichen.

### Références

- [1] Rey P., Gonik V. et Ramaciotti D. Intégration de la médecine du travail dans le système de santé suisse. Rapport de la requête FNRS no 4.373.0.080.08. Cahier ECOTRA no 4, janvier 1984, 171 pages.
- [2] Hilgartner S. The political language of risk: defining occupational health. In: D. Nelkin. The language of risk. Beverly Hills : Sage publications, 1985: 25-66.

Adresse pour correspondance:

Prof. Paule Rey  
Unité de médecine du travail et d'ergonomie  
Université de Genève  
10, rue Jules-Crosnier, 1206 Genève